



16 octobre 2007

## GRENELLE DE L'ENVIRONNEMENT

***L'Institution Familiale et les familles  
mobilisées pour répondre au défi  
environnemental***

### I/ Place et rôle de l'Institution familiale

Aujourd'hui, l'UNAF et les UDAF représentent officiellement, auprès des Pouvoirs publics, l'ensemble des familles françaises et étrangères vivant en France. Leur réseau constitue l'un des mouvements nationaux de protection des consommateurs.

La spécificité de l'Institution familiale repose sur une approche globale de la famille, sous tous les aspects de sa vie quotidienne du point de vue :

- ◆ économique, social et environnemental ;
- ◆ éthique, psychologique et sociologie.

L'Institution familiale fait en sorte que la dimension familiale soit prise en compte dans l'ensemble des politiques publiques : politique du logement, des transports, de l'environnement, de la consommation, de la santé, de l'éducation, de l'emploi, du travail, etc.

Si la politique familiale relève de la responsabilité du Gouvernement, du Parlement, des Conseils généraux, régionaux et des Conseils municipaux, l'UNAF et les UDAF accompagnent les responsables politiques et les administrations dans leur mission d'intérêt général, en leur rappelant le rôle des familles, leurs responsabilités et leurs attentes.

L'UNAF aborde la politique familiale de manière globale dans une approche prospective. Cette politique prend en compte toutes les familles dans leur diversité. La politique familiale ne se limite pas au versement de prestations, si utiles soient-elles, mais doit permettre de mieux articuler les libertés, les responsabilités et les sécurités nécessaires, les choix privés et les solidarités publiques.

## II/ L'UNAF au Grenelle de l'Environnement : une évidence pour l'Institution familiale et les familles

Le Ministre Jean-Louis Borloo a souhaité accorder une place significative aux familles en proposant à l'UNAF de siéger dans chacun des six groupes de travail du « Grenelle de l'Environnement ».

L'Union Nationale des Associations Familiales, impliquée depuis de nombreuses années dans la promotion du Développement Durable, voit dans cette décision une reconnaissance forte du rôle des familles dans la réflexion engagée.

Les familles, premières éducatrices de leurs enfants et actrices de leur avenir, sont en effet au cœur de tous les enjeux du Développement durable (réchauffement climatique, épuisement des énergies fossiles, explosion démographique, ...).

L'UNAF s'est engagée à faire des propositions concrètes, innovantes, responsables et respectueuses des territoires pour que la santé et le bien être présent et à long terme des familles soient défendus.

Elle souhaite que le Développement Durable s'intègre dans tous les aspects de la vie quotidienne des familles et soit traduit dans des politiques publiques dignes de ce nom.

L'approche du Développement Durable implique un nouveau projet de société, dont le nouveau système de valeurs (paradigme) sera complètement bouleversé.

Le Développement durable (qu'on peut aussi qualifier de *développement responsable*) est devenu pour l'UNAF une occasion de réaffirmer sa vision globale de la politique familiale, autour de valeurs essentielles de lien, d'éducation, de solidarité intergénérationnelle, de préservation de l'environnement, d'éthique, ...

Pour l'UNAF, le Développement Durable permet d'utiliser les ressources naturelles et humaines, pour atteindre des objectifs socio-économiques dont ceux des consommateurs, sans nuire à l'environnement tout en préservant les intérêts des générations futures.

C'est avant tout, au sein des familles, que sont conçues et éduquées les générations futures : c'est pourquoi ***les familles sont bien le cœur du Développement Durable.***

Il appartient donc aux corps intermédiaires dont l'Institution familiale et aux acteurs de la Société civile, dont les familles et les consommateurs d'anticiper et de s'adapter rapidement aux changements géopolitiques, organisationnels, climatiques, ... qui s'imposeront à tous.

### III/ Les positions de l'UNAF dans les groupes de travail du Grenelle de l'Environnement

#### *Groupe 1* *« Lutter contre les changements climatiques et maîtriser la demande d'énergie »*

##### Problématique :

La proposition majeure structurante pour les pays riches est de diviser par 4 les émissions de Gaz à Effet de Serre (GES), à l'horizon 2050. Pour y arriver, a été proposée une trajectoire intermédiaire de 3 x 20, c'est-à-dire moins 20 % d'émissions de GES, moins 20 % de consommation d'énergies et plus 20 % d'utilisation d'énergies renouvelables, d'ici 2020.

Ces objectifs et cette trajectoire sont ambitieux, car ils nécessitent une rupture dans notre modèle de développement (production et consommation), une sensibilisation et une implication des citoyens, une recherche fondamentale et appliquée interdisciplinaire, et la détermination de tous.

Les familles devront s'adapter aux nouvelles contraintes climatiques. Elles devront construire, réaménager leur logement, se chauffer, se transporter autrement, notamment au regard du défi énergétique.

##### Éléments de contexte :

Le changement climatique est devenu, aujourd'hui, une réalité incontestable. Les experts scientifiques estiment que la température terrestre s'élèvera entre 1 et 6° C d'ici 2100.

Les activités humaines sont en grande partie responsables de ce réchauffement : chauffage des bâtiments, transports des marchandises et des personnes, industries, agriculture, tourisme, ... et émettent des Gaz à Effet de Serre (GES). De plus, ces derniers proviennent de l'utilisation d'énergies d'origine fossile, ce qui concourt à l'épuisement des ressources non renouvelables.

Le potentiel de développement des générations futures est remis en cause.

C'est pourquoi il incombe aux Pouvoirs publics, avec l'implication de tous, d'agir de manière urgente et de traiter cette problématique globale et mondiale par 2 volets : lutter contre le réchauffement climatique et maîtriser la demande d'énergie et prévoir l'adaptation aux conséquences de ce phénomène (montée des eaux, migration des espèces végétales et animales, canicule, etc.).

### **Positions et propositions de l'UNAF :**

- promouvoir le logement inter-générationnel qui assure une mixité sociétale, cette dernière étant un élément important du Développement Durable. Il consiste à organiser la cohabitation de plusieurs générations, soit dans un logement, soit dans un ensemble de logements ;
- développer l'offre de logement basse consommation, voire à énergie positive et modulable tout le long de la vie ;
- anticiper, dès l'amont de la construction, les modes d'accès aux différentes sources d'énergie, dont renouvelables, afin que les familles ne soient plus dépendantes du tout électrique, du fuel, ...
- définir un niveau de consommation raisonnable à prix accessible et surtaxer les dépassements de consommation, ce qui veut dire que plus on consomme, plus l'unité additionnelle sera chère ;
- redensifier les centres des villes par des éco-quartiers et maîtriser l'étalement urbain
- étendre l'accès des personnes en situation de précarité au fonds d'aides des impayés énergétiques des opérateurs autres qu' historiques.

### **Consensus sur les propositions du Grenelle :**

#### **En matière de bâtiments**

Le secteur le plus consommateur d'énergie (chauffage et eau chaude) est le bâtiment. Pour que ce secteur progresse sur 3 critères : émissions de GES, maîtrise de l'énergie et recours aux énergies renouvelables, il est proposé de mettre en œuvre un chantier très ambitieux de rénovation énergétique des bâtiments existants et de lancer un programme de rupture technologique sur le bâtiment neuf.

➤ Un plan de rénovation énergétique des bâtiments existants qui repose sur les outils suivants :

- un plan d'emploi et de formation dans le bâtiment pour le développement d'une filière professionnelle des « rénovateurs du bâtiment », ainsi que d'une maîtrise d'œuvre pluridisciplinaire ;
- des prêts bonifiés et des fonds de garantie pour permettre l'accès des ménages et des entreprises aux investissements nécessaires ;
- une incitation forte à la réalisation de diagnostics énergie-climat ;
- une assurance qualité (diagnostics, travaux, bonnes pratiques, indicateurs de résultats) ;
- un label « BBC rénovation »<sup>1</sup> pour les rénovations lourdes (consommation énergétique moyenne de 80 kWh/m<sup>2</sup>/an) et un label compatible pour les opérations de rénovation partielle des bâtiments ;
- un plan spécifique pour le logement social et pour les bâtiments publics ;
- révision des règles du Code de l'Urbanisme, du Code Civil, etc. afin de développer les énergies renouvelables et la réhabilitation énergétique et climatique.

---

<sup>1</sup> Bâtiment Basse Consommation.

➤ Un plan pour les bâtiments neufs (rupture technologique) qui vise à généraliser, en 2020, les bâtiments à énergie positive (qui produisent plus d'énergie qu'ils n'en consomment), bien qu'un tiers des bâtiments devront atteindre le label « Basse consommation » (ou énergie positive) en 2013. Il repose sur les outils suivants :

- une loi d'orientation sur le « bâtiment efficace » dès 2008 ;
- la moitié des constructions de l'ANRU et des logements sociaux, la moitié des bâtiments tertiaires et le tiers des logements privés neufs devront être, soit à basse consommation (soit 50 kWh/ m<sup>2</sup>/an), soit à énergie positive ;
- la Réglementation Thermique (RT) doit rendre obligatoire, en 2010, le bâtiment à très haute performance énergétique et en 2015, le bâtiment à basse consommation, puis, en 2020, les bâtiments passifs ou à énergie positive ;
- le recours obligatoire aux énergies renouvelables et aux matériaux qui stockent le carbone.

### En matière de transports

➤ Ramener les émissions de GES des transports à leur niveau de 1990 d'ici 2020

Depuis 1990, les émissions de GES ont augmenté de 22 %. Il s'agit d'inverser cette tendance et de revenir, en 15 ans, au niveau de 1990, par les outils suivants :

- créer un Observatoire des transports pour établir une méthodologie partagée des émissions, et permettre de rendre obligatoire l'affichage des émissions de GES des prestations de transport ;
- réaliser un schéma national et régional des nouvelles infrastructures de transport (routes, voies ferrées, aéroports, transports combinés, ...) et de leur impact environnemental et économique, avant toute nouvelle décision ;
- promouvoir, par la loi (intérêt général pour la société), le recours aux modes fluvial, ferroviaire, et de cabotage maritime, pour le fret, ce qui revient à mettre en place un plan national de développement du fret non routier, afin de l'amener à 25 % du fret total en 15 ans ;
- rationaliser l'usage de l'automobile et amener les émissions moyenne de CO<sub>2</sub> des véhicules automobiles en circulation **de 176 g CO<sub>2</sub>/km à 130 g** de CO<sub>2</sub>/km en 2020. Pour les voitures neuves, il est proposé de les réglementer à **120 g** en CO<sub>2</sub>/km en 2012. Pour compléter cette réglementation, la vitesse doit être réduite de 10 km/h, l'instauration d'une éco-pastille annuelle, avec un système de bonus-malus, des formations à l'éco-conduite, un accompagnement économique des ménages les plus fragilisés ont été également proposés ;
- revoir les coûts du transport aérien au regard de ses nuisances (en l'intégrant au marché de quotas de GES, en supprimant les subventions aux compagnies à bas coûts, etc.) ;
- affecter une part importante du produit de la fiscalité environnementale à l'Agence de Financement des Infrastructures de Transport de France (AFITF) pour le développement des transports alternatifs et collectifs.

## **En matière d'urbanisme**

### ➤ Vers des villes et des territoires durables

Il ne s'agit plus d'appréhender les actions sur le bâtiment seul, mais d'avoir une vision globale sur la ville (urbanisme, transports, production autonome d'énergies, centre d'activités, espaces verts, ...) et le territoire (bassin de vie). Aujourd'hui, les enjeux portent sur la redensification autour des voies de communication, afin de lutter contre l'étalement urbain générateur de nombreuses nuisances (raccordements de réseaux de plus en plus longs et coûteux : eau, déchets, énergie, ..., utilisation de la voiture, isolement, etc.).

### Il est proposé les outils suivants :

- rendre obligatoire, prioritairement, les plans climat-énergie territoriaux dans les communautés d'agglomérations et les communautés urbaines (avec un volet adaptation aux changements climatiques) ; les départements et les régions devront aussi élaborer leur plan ;
- élargir les compétences des communautés urbaines et des communautés d'agglomération, afin qu'elles puissent promouvoir des éco-quartiers, développer les transports en commun, les transports « doux », ... en les incitant à consulter la société civile au préalable ;
- développer, par un plan volontariste, les transports collectifs (trains, métros, tramways et bus), ainsi que leur intermodalité et les transports alternatifs (vélos, marche, ...), soutenus par un Code de la Rue.

## **En matière d'énergie**

### ➤ Vers des signaux économiques plus clairs pour tous les acteurs qui induiront des comportements plus économes, plus sobres et plus vertueux. Il est proposé les outils suivants :

- mettre en place une contribution climat-énergie pour les produits dont le contenu est élevé en carbone ou en énergie (carburants, combustibles). Son produit sera affecté à la lutte contre le réchauffement climatique et à l'accompagnement des acteurs les plus économiquement fragilisés ;
- éco-conditionner les aides publiques à des projet sobres en carbone et en énergie.

### ➤ Décarboner et réduire la production d'énergie. Il est proposé les outils suivants :

- augmenter, de manière significative, la part des énergies renouvelables dans la consommation finale d'énergie en 2020 pour atteindre, si possible, 25 % (elle est actuellement de 9 %) : il existe des filières plus matures que d'autres, telles que le bois, l'hydraulique, l'éolien, le solaire thermique, qui permettront d'atteindre plus facilement l'objectif, mais il ne s'agit pas non plus de laisser tomber d'autres filières également prometteuses, telles que la géothermie, le solaire photovoltaïque, l'hydrolien, ...

À noter qu'il y a eu débat sur les biocarburants de deuxième génération et sur le réacteur de quatrième génération EPR ;

- permettre aux DOM d'avoir recours à 50 % d'énergies renouvelables en 2020, au regard de leurs ressources ;
- expérimenter le captage et le stockage industriels du dioxyde de carbone.

### Réactions de l'UNAF :

Le changement climatique et la maîtrise de la demande d'énergie sont des sujets très techniques qui se sont traduits, dans le Groupe1, par la recherche d'objectifs quantifiés, normés et inscrits dans une trajectoire datée.

Les familles, les consommateurs sont aujourd'hui prêts à agir pour « sauver la planète » car ils ont été eux-mêmes témoins du changement climatique et ont été sensibilisés aux enjeux ne serait-ce que par les médias tout le long du Grenelle . Le défi qui s'offre à nous est d'emporter leur adhésion volontaire et constructive aux changements de comportements sans faire peser sur eux de trop lourdes charges ni trop de culpabilité. Le danger serait d'instrumenter l'environnement et de ne pas permettre l'accès à un environnement de qualité à tous si nécessaire aux bien-être et bien-vivre ensemble.

L'UNAF insiste sur la nécessité d'appréhender l'ensemble des problématiques par une vision globale reposant sur les interactions entre l'économique, le social, l'environnemental et le culturel. C'est pourquoi, dans son analyse de l'habitat, l'UNAF appréhende globalement l'ensemble des charges (loyer, eau chaude, chauffage, transports, téléphonie-internet, redevance déchets ménagers, ...), qui incombent aux familles, dès qu'elles choisissent un lieu de résidence.

Elle considère que la politique énergétique devra aussi reposer sur la prise en considération des territoires (ressources naturelles, activités, démographie, ...)

Les divers plans qui sont proposés reposent sur des hommes et des femmes qui ont des contraintes quotidiennes et des réalités familiales différentes. Ils ont besoin d'accompagnement en terme d'information, de formation, de sensibilisation, d'aides financières, d'aides techniques indépendantes, etc. Cet aspect a été reconnu, mais très peu approfondi sur comment on y arrive et qui paye ?. Or, les objectifs ne pourront être atteints sans la mobilisation d'une partie importante de la population dont il faut reconquérir la confiance et aider à la responsabilisation.

Il faut veiller également à un bon équilibre entre les territoires, entre la ville et la campagne, pour que cette dernière ne soit pas la laissée pour compte au regard des moyens alloués au plan climat-énergie des villes par exemple.

Des outils tels que les avantages tarifaires pour les familles nombreuses ou les jeunes et bien d'autres qui existent déjà localement ou qu'il faudra créer, doivent pouvoir trouver une place dans les différents plans qui seront mis en œuvre pour lutter contre le réchauffement climatique. Il appartient aux associations familiales d'être force de propositions et d'y veiller.

En particulier, l'UNAF préconise deux actions phare emblématiques :

- la suppression des lampes à incandescence
- la normalisation des chargeurs de batteries (connectique) afin d'en stopper la prolifération dommageable pour l'environnement.

## *Groupe 2*

### *« Préserver la biodiversité et les ressources naturelles »*

#### **Problématique :**

La biodiversité est de plus en plus associée au Développement durable, elle est l'assurance-vie de notre planète. Elle ne peut plus se réduire à la protection d'espèces sauvages dans des réserves naturelles.

La biodiversité est nécessaire à la vie. C'est par la diversité génétique que notre monde s'est adapté aux aléas climatiques. On doit donc préserver nos chances d'adaptation et donc de survie pour les générations futures.

L'homme n'est pas extérieur à la nature, il en fait partie.

La nature n'est plus une ressource à consommer sans limites. Elle est le socle de notre existence, doit être préservée et gérée de manière cohérente et responsable pour assurer notre futur. Il y a urgence : nous n'avons sans doute qu'une dizaine d'années pour inverser la tendance et éviter l'irréversible.

#### **Éléments de contexte :**

Notre vie moderne exerce de nombreuses pressions sur la diversité du patrimoine vivant et nos ressources naturelles : pollutions diffuses (pesticides, nitrates, phosphates, résidus miniers, ...); consommation très forte d'espaces naturels autour des villes, sur le littoral, pour les réseaux de circulation, ... exploitation déséquilibrée des ressources halieutiques, ... d'où la nécessité d'un ensemble complet simple, coordonné, d'actions fortes à conduire dans le temps, pour stopper l'érosion de la biodiversité.

#### **Positions et propositions de l'UNAF :**

- organiser des espaces naturels de qualité et de proximité pour que les familles puissent se ressourcer, s'informer, s'éduquer, etc. ;
- mettre en place un schéma directeur national d'infrastructure naturelle à l'instar du schéma autoroutier, afin de stopper la fragmentation des milieux naturels et le morcellement de l'espace, et d'avoir une stratégie nationale de protection et de restauration de la « nature » ;
- ouvrir les conservatoires botaniques nationaux aux intérêts de la Société civile.

#### **Consensus sur les propositions du Grenelle :**

##### **Stopper partout la perte de la biodiversité**

- Créer une trame verte nationale : réseau d'espaces naturels à conserver ; cartographie constituant un cadre de référence ; outil de gestion pour l'aménagement du territoire, opposable, et à intégrer dans les documents d'urbanisme.

➤ Conserver les patrimoines et ressources naturelles exceptionnels de l'Outre-Mer :

- activités minières (problème PNR en Guyane) ;
- dépollution pesticides Antilles – Réunion – NC ;
- plans d'actions locaux pour la biodiversité.

➤ Atteindre le bon état écologique des masses d'eau en 2015 et Directive européenne et application de la Loi sur l'Eau et les Milieux Aquatiques (LEMA) avec pour objectif : viser le bon état en 2015 pour les 2/3 des masses d'eau superficielles (ambitieux...). Pour cela :

- réduire les pollutions diffuses : phytosanitaires et nitrates
  - + réduction de 50 % l'emploi des pesticides d'ici 2012
  - + retrait des molécules les plus dangereuses d'ici 2 ans
  - + développer itinéraires techniques agricoles adaptés
  - + bandes enherbées le long des cours d'eau
- restaurer les milieux aquatiques : effacer les obstacles à la libre circulation des poissons ; zones humides à préserver ; développer les contrats de rivière ;
- développer une gestion quantitative de la ressource : prélèvements adaptés aux disponibilités ; usage de l'eau conforme aux bonnes pratiques agricoles ; gestion des eaux pluviales ; économiser l'eau dans les collectivités et habitat individuel ;
- réduire les pollutions urbaines et industrielles : mise aux normes stations d'épuration (ERU) ; réduction substances diverses dans l'eau (PCB, métaux, résidus médicaux, ...) ; suppression phosphore dans lessives et produits pour vaisselles ;
- mettre en place une protection efficace des aires de captage pour eau potable : protéger 500 captages (les plus importants et les plus menacés).

➤ Gérer durablement la mer : une loi d'orientation pour une mer vivante (organisation institutions, pêche, extraction, rejets, ...) ; mise en place de 10 aires marines protégées pour 2012.

➤ Protéger la biodiversité forestière, dynamiser la filière bois : approvisionnement des marchés publics en bois éco-certifié ; développer le bois énergie, le bois éco-matériau.

➤ Développer une agriculture favorable à la biodiversité et à la conservation des ressources naturelles :

- protection et conservation des sols ;
- recherche agronomique adaptée ;
- agriculture biologique, signes officiels de qualité (AOC, éco-labels, ...) ;
- financement européens adaptés ;
- mise en œuvre notion de valeur biodiversité dans les exploitations agricoles.

➤ Protéger les patrimoines naturels remarquables et menacés :

- développer les aires protégées en France : outre les 9 parcs régionaux existants, créer 3 nouveaux parcs ;
- établir un programme de suivi d'espèces (131) menacées (faune et flore) ;
- programme spécifique pour insectes pollinisateurs ;
- lutter contre les espèces sauvages envahissantes ;
- cartographier les habitats naturels pour les espèces remarquables.

**Organiser l'action en faveur de la biodiversité par les outils suivants :**

➤ Création d'une Agence Nationale de la Nature

➤ Instaurer une fiscalité favorable à la biodiversité, car actuellement, on compte au moins 20 dépenses fiscales dommageables à la biodiversité . Il est urgent de les substituer par des mesures positives.

➤.Création d'un Fonds National pour la Biodiversité, alimenté par une taxe sur le foncier bâti indexée sur le m<sup>2</sup> de surface imperméabilisée. Tenir compte de critères sociaux pour le bâti habité.

➤.Instaurer un critère biodiversité dans le calcul de la DGF (cf. financement des collectivités).

➤ Assurer un suivi des engagements du Grenelle de façon à :

- renforcer la stratégie nationale pour la biodiversité adoptée en 2004 ;
- doter la Commission nationale du Développement durable d'une section sur la biodiversité ;
- organiser des assises inter-collectivités/État dans le cadre des CIADT sur la biodiversité et les ressources naturelles.

**Connaître et faire connaître avec les outils suivants :**

➤ Création d'un Observatoire de la biodiversité, afin de partager la connaissance :

- renforcer la recherche et l'expertise scientifique ;
- inventaire des espèces, habitats et espèces ;
- suivis avec des indicateurs adaptés ;
- accès aux infos sur la biodiversité, possible à tous.

➤ Renforcer la recherche scientifique, fondamentale et appliquée sur la biodiversité (projet de Fondation pour la recherche en biodiversité).

### *Groupe 3*

## *« Instaurer un environnement respectueux de la santé »*

#### Problématique :

Rien n'est plus important pour les parents que la santé de leurs enfants. C'est le capital des générations futures. Il est de notre responsabilité de le préserver et de protéger les plus fragiles d'entre nous.

#### Éléments de contexte :

Nous vivons dans un « paradoxe santé » : d'un côté, on observe un allongement de la durée de vie des hommes comme des femmes ; de l'autre, une augmentation du nombre des années de vie-perdus du fait des maladies de civilisation qui atteignent les humains de plus en plus jeunes et de plus en plus tôt : diabète, obésité, cancers et maladies auto-immunes (inflammatoires du tube digestif, rhumatologiques, dégénérescence nerveuse jusqu'à l'Alzheimer, ...).

Ces défauts de santé sont multi-factoriels : la pollution environnementale, les modes de vie (sédentarité, addictions, ...) et l'alimentation sont parmi les causes les plus connues.

Pour l'alimentation, il s'agit des déséquilibres nutritionnels (trop ou pas assez de...) et de la qualité intrinsèque des aliments dont l'eau fait partie.

De plus en plus de familles souhaitent avoir accès à des produits de qualité (organoleptique, nutritionnelle, environnementale, respectant la sécurité alimentaire), voire pour certaines à des produits éthiques et équitables.

Pour les familles, l'agriculture doit poursuivre deux buts simultanément : nourrir la population et préserver l'environnement (eau, air, sols, biodiversité), et donc la santé.

Les impacts, sur la santé humaine, des dégradations de l'environnement, sont pour certains, scientifiquement validés, pour d'autres, seulement soupçonnés, voire encore inconnus, mais potentiellement suffisamment graves pour exiger une vigilance soutenue. Il est urgent d'agir en matière de santé environnementale en s'appuyant sur les principes de précaution, de prévention, de substitution et le principe du pollueur-payeur, en intégrant la santé dans la politique environnementale.

#### Positions et propositions de l'UNAF :

- accélérer la connaissance épidémiologique des causes environnementales du cancer ;
- interdire à la vente les pesticides qui contiennent des substances chimiques reconnues dangereuses aux jardiniers amateurs ;
- autoriser l'utilisation des pesticides, seulement par du personnel formé et qualifié ;
- refonder l'information des consommateurs et la publicité sur les produits alimentaires, biens et services au regard de la santé.

## **L'UNAF partage le consensus exprimé dans le groupe :**

- Rétablir l'harmonie entre environnement et santé humaine par les outils suivants :
  - élaboration d'un Plan National Santé-Environnement 2, dès 2008, avec un volet spécifique enfant ;
  - développement d'une politique ambitieuse de substitution et d'innovation (REACH) ;
  - renforcement du principe de responsabilité environnementale pollueur-payeur et des contrôle.
  
- Réduire l'émission et la dispersion dans les milieux naturels (eau, air, sols), des polluants nocifs pour la santé :
  - se fixer de nouveaux objectifs en matière de pollution et de qualité de l'air extérieur et de l'air intérieur ;
  - réduire les inégalités face au bruit ;
  - maintenir durablement la qualité de l'eau potable ;
  - traiter les pollutions historiques des sols (cas des DOM) ;
  - accroître la vigilance pour les populations à risques.
  
- Prévenir et anticiper les risques liés aux produits, aux techniques et aux modifications de l'environnement :
  - réduire l'utilisation des phytosanitaires et interdire les plus dangereux dès 2008 ;
  - mieux étudier les substances chimiques et leur impact sur la santé, prévoir leur substitution ;
  - anticiper les risques liés aux nano-matériaux (conférence de consensus scientifique et débat public) ;
  - prévenir les risques naturels et technologiques (séismes, radiofréquence).
  
- Renforcer les connaissances entre la santé et l'environnement :
  - développer les pôles inter-régionaux de recherche et l'interdisciplinarité ;
  - moderniser l'observation et la veille sanitaires.

## **Réactions de l'UNAF :**

Les familles souhaitent être informées au mieux sur ce que l'on sait de façon certaine et ce qui reste à l'état de recherche pour mieux appliquer quand c'est nécessaire en cas de risques les principes de précaution et de prévention.

Pour l'air intérieur, les familles doivent être informées à la fois sur les intoxications dues au CO (émis par les chaudières défectueuses), mais aussi sur les émissions de COV (Composé Organique Volatile) dues aux aménagements et équipements intérieurs (colle, peinture, matériaux d'isolation, ...), d'où l'importance d'une information indépendante et structurée et les bons gestes à faire sur par exemple la nécessité d'aérations quotidiennes et la vérification des systèmes de ventilation intérieure.

Pour l'air extérieur, les indicateurs de la qualité de l'air doivent être publiés régulièrement au niveau de chaque agglomération, afin d'induire des comportements plus écologiques pour tous. Doivent être surveillées plus particulièrement les zones proches des autoroutes et des aéroports.

Parmi les risques santé, ne pas oublier les risques tératogènes pendant la vie intra-utérine et les anomalies uro-génitales dites « de naissance » (publication pesticides et anomalies urogénitales du Pr. Charles Sultan) et les risques de développement des maladies infectieuses dues au réchauffement climatique.

### **L'UNAF soutient les propositions suivantes :**

- créer au moins 2 Régions pilotes, pôles d'Agriculture Biologique ou de haute qualité environnementale, avec augmentation des surfaces cultivables de 5 % par an sur 5 ans pour rattraper notre retard européen ;
- pour les OGM, les familles ne sont pas opposées aux recherches en ce domaine mais en milieu confiné, cependant, elles ne veulent, en aucun cas, consommer des aliments OGM tant que leur innocuité ou leur intérêt pour la santé humaine ne soient pas démontrés scientifiquement. Elle soutient une approche au cas par cas en application du principe de précaution, comportant une analyse bénéfices/risques reposant sur les trois piliers du développement durable. Les conséquences sur l'économie agricole doivent être regardées très sérieusement. Elle entend également qu'une négociation internationale soit menée sur les questions éthiques notamment, que soulève la brevetabilité du vivant . En tout état de cause l'agriculture biologique doit être préservée.
- imposer au Bureau de Vérification de la Publicité une Charte Éthique et Santé, car actuellement -sans être excessif- on est obligé de conseiller aux familles de ne pas acheter ce que les publicités proposent parmi tous les produits alimentaires, tellement ces publicités sont contre-productives en terme de santé publique.

**Groupe 4**  
**« Adopter les modes de production et de consommation durables :  
 agriculture, pêche, agroalimentaire, distribution,  
 forêt et usages durables des territoires »**

**Problématique :**

Les familles veulent vivre dans un environnement sain (sols, air, eau non pollués) et avoir accès à des produits alimentaires sûrs, diversifiés, disponibles en quantité suffisante et de prix et de qualité (qualité nutritionnelle incluse) acceptables (ex. les fruits et légumes).

**Éléments de contexte :**

Le développement de la génétique, l'agronomie, la chimie et la mécanisation ont exercé une pression sur les milieux naturels et provoqués des conséquences importantes sur l'environnement. Le changement climatique vient accentuer les contraintes déjà nombreuses pour les agriculteurs. Il est donc indispensable et urgent d'engager un mouvement de transformation en profondeur de l'ensemble de l'agriculture et de revisiter les bases de l'agriculture conventionnelle pour concilier les impératifs d'efficacité économique, de robustesse des territoires aux changements climatiques et d'équilibre écologique.

**Positions et propositions de l'UNAF :**

- promouvoir les liens entre consommateurs et producteurs locaux à taille familiale qui reposent sur de bonnes pratiques et des circuits courts ;
- soutenir l'installation des jeunes familles et soutenir l'emploi ;
- ouvrir la restauration collective à l'agriculture durable (cf. Guide de l'UNAF sur la restauration collective).

**L'UNAF partage le consensus exprimé dans le groupe :**

- Réduire les intrants et restaurer la biodiversité avec les outils suivants :
  - fixer la liste des substances à interdire dès 2010 ;
  - séparer les rôles de prescripteur et de fournisseur par la création et le financement d'organismes indépendants ;
  - relever significativement la redevance pour pollution ;
  - accompagner financière les exploitants pour leurs efforts ;
  - supprimer les déséquilibres chroniques dans les territoires en matière de ressource en eau d'ici 2017 ;
  - renforcer les moyens pour préserver les ressources en eau par des plans d'action.

➤ Restaurer la biodiversité et avoir des actions territorialement cohérentes avec les outils suivants :

- constitution d'une « Trame verte » de 5 à 15 % au plan national (zones de protection protégée) à l'échelle des SCOT-PLU, parcs nationaux régionaux, ...
- création de zones enherbées mini 5 mètres le long des cours d'eau ;
- inclusion dans les PLU d'un cahier des charges ;
- adopter des règles communes HVE (Haute Qualité Environnementale) sur les territoires structurés (PNR, zones AOC, ...).
- Eco-label sur les produits de la pêche.

➤ Satisfaire les attentes environnementales des consommateurs avec les outils suivants :

- dès 2009, création d'une certification environnementale des produits (A.B.C.D.E.) et atteindre 10 % de A (hors bio) d'ici 2013 ;
- introduction de la HVE dans tous les labels et inscrire des objectifs quantifiés ;
- développer la filière Bio à 20 % d'ici 2020 et structurer mieux la filière (démarches collectives innovantes...) par l'augmentation des aides, des crédits d'impôt et la mise en place d'un Bonus à l'installation des jeunes ;
- Atteindre 20 % de produits Bio (HVE) dans la restauration collective, d'ici 2012 en s'appuyant sur l'engagement politique des collectivités territoriales dès la fin 2007.

➤ Réorienter, dès 2008, la recherche et la formation des agriculteurs vers des modes d'agriculture durables avec les outils suivants :

- lancer, dès 2009, un grand programme de recherche appliquée élargi à tous les acteurs d'un territoire ;
- former, en 5 ans, 20 % des agriculteurs aux techniques intégrant l'environnement ;
- introduire la formation dans la conditionnalité de la PAC ;
- introduire, dans toutes les formations, un module consacré à la biodiversité.

➤ Valoriser la forêt :

- développer la filière bois (par aides et incitations fiscales) ;
- aider au développement du pastoralisme (notamment des jeunes) (aides, incitations fiscales, aides aux collectivités, ...) ;
- soutenir les propriétaires forestiers à l'entretien et au débroussaillage des espaces boisés (incitations fiscales).

**Réactions de l'UNAF :**

- le Tourisme, qui est un formidable outil « familial » d'éducation à l'écologie à la rencontre des producteurs, produits, terroirs, etc. a été peu pris en compte ;
- la question des OGM reste en débat ;
- les Agrocarburants restent en débat, au regard de leur bilan environnemental.

**Groupe 5**  
**« Construire une démocratie écologique : institution et gouvernance »**

**Problématique :**

Les familles sont légitimes à être consultées sur les politiques publiques mises en œuvre. Elles savent, mieux que quiconque par leur quotidien et leurs responsabilités, ce qui est le plus acceptable et applicable dans les prospectives, perspectives et solutions proposées.

La politique de l'environnement exige de placer les préoccupations des générations futures à long - voire très long - terme qui ne sont donc pas compatibles avec les échéances électorales (locales et nationales). C'est la raison pour laquelle il est nécessaire d'établir des cadres nouveaux d'actions et d'élaboration de cette politique pour tenir compte de l'ampleur des enjeux et de leur complexité.

L'Institution familiale doit être reconnue comme un interlocuteur incontournable des Pouvoirs publics sur le problème de l'environnement car celui-ci conditionne les changements de vie, de modes de production et de consommation des familles pour l'avenir ; les familles, sources des générations futures, sont au premier rang des acteurs concernés.

L'Institution familiale souhaite construire avec les Pouvoirs publics un véritable « contrat social » qui intégrera davantage la question de l'environnement. De part ses missions, l'UNAF est associée au suivi et à l'évaluation des politiques publiques. Par sa composition et sa structure pluraliste, l'UNAF est un acteur reconnu, compétent, légitime qui pourrait servir de modèle de reconnaissance pour les associations de l'environnement

**Éléments de contexte :**

Les familles veulent faire valoir leurs points de vue sur ces questions qui impactent leur bien-être, le vivre ensemble et l'avenir de la société, en ne se limitant pas aux seules échéances électorales, mais veulent pouvoir mieux combiner démocratie représentative et démocratie participative.

Ce nouveau mode d'organisation du pouvoir que l'on désigne sous le terme de gouvernance, est lié à la recherche du développement durable et implique les éléments-clés suivants d'une démocratisation de la société, à savoir :

- l'accès à l'information ;
- l'accès à l'expertise ;
- L'évaluation préalable ou diagnostic
- la participation du public au processus de décision ;
- la mise en œuvre, le suivi, l'évaluation des projets et la responsabilisation des acteurs,

ce qui présuppose une information et une formation du public (et des familles) pour devenir les interlocuteurs compétents des pouvoirs publics (comme nous avons déjà su le faire pour bien des domaines qui concernent la famille et où nous avons su trouver la place incontestée d'experts de la famille).

On observe de plus en plus un éloignement des citoyens vis-à-vis des Pouvoirs publics et des élus (manque de concertation, manque de transparence, ...).

### **Positions et propositions de l'UNAF :**

- animer et structurer la Société civile, afin qu'elle soit démocratiquement consultée et associée aux décisions ;
- faire évaluer qualitativement par la Société civile, les politiques publiques à tous les niveaux territoriaux
- pour assurer ces nouvelles missions (pour les familles et les autres associations notamment celles de l'environnement), il faudra revoir le statut des bénévoles associatifs ;

### **L'UNAF partage le consensus exprimé par le groupe :**

Le groupe 5 a finalement identifié 4 objectifs susceptibles de donner une véritable impulsion à la démocratie écologique :

- la reconnaissance des partenaires environnementaux ;
- une stratégie nationale de Développement durable, validée par le Parlement, mobilisant les collectivités territoriales et le CES et associant les acteurs de la société civile organisée (dont les familles) ;
- des décisions publiques fondées sur la concertation, la participation, l'accès à l'information, l'évaluation et l'expertise pluraliste ;
- une gouvernance d'entreprise intégrant l'environnement et le DD dans leurs objectifs stratégiques.

### **Réactions de l'UNAF :**

- l'expertise des problèmes environnementaux se doit d'être transparente afin de permettre de redonner confiance au citoyen, aux familles, vis-à-vis de questions sociétales complexes ; la Société civile doit être représentée et pouvoir y recourir ;
- les familles doivent être associées à la définition des projets de territoires aussi bien au CESR que dans les conseils de développement de pays et les Agendas 21 ; elles doivent réfléchir à des indicateurs de DD qui pourraient permettre de suivre la réalisation des projets ;
- dans le cadre de la période électorale de l'année 2008, les familles peuvent demander à leurs élus qu'ils donnent l'exemple en systématisant les achats écologiques et socialement responsables pour leurs propres collectivités et qu'ils développent par ex. des cantines bio, des crèches HQE, des Pédibus, ... ;

- en ce qui concerne les entreprises responsables (du point de vue DD), il s'agira de développer d'abord un label simple, fiable et lisible par tous permettant d'identifier rapidement les produits ou services concernés, puis de l'amener vers une certification mise en place avec l'aide des Pouvoirs publics, des acteurs concernés et des consommateurs ;
- les familles veulent des produits véritablement durables et non un « habillage marketing » vendeur et à la mode ; il faut que le BVP renforce sa charte sur ce sujet ;
- les familles veulent pouvoir mettre en place des actions de groupe, y compris dans le cadre de dommage environnemental.

**Groupe 6**  
**« Promouvoir des modes développement écologiques favorables à la  
compétitivité et à l'emploi »**

**Problématique :**

La croissance doit être repensée sous l'angle de l'ampleur et de la gravité des déséquilibres écologiques actuelles. Il est urgent de provoquer une rupture dans nos modes de production, de distribution, de consommation et de traitement des déchets, de manière à endiguer les diverses pollutions, l'épuisement des ressources fossiles ou rares, etc.

Ce défi ne doit pas être subi, mais être pris comme une formidable opportunité pour notre économie de rebondir en innovant, en articulant mieux les outils à notre disposition (fiscaux, prix, taux préférentiels, ...), et en suscitant de nouveaux gisements d'emplois et de compétitivité.

Il est de la responsabilité de tous de sortir de la consommation du « jetable » et de s'orienter vers une économie de non gaspillage, éthique, solidaire et respectueuse de l'environnement et des rapports Nord-Sud.

**Éléments de contexte :**

L'Institut Français de l'Environnement (IFEN) évalue à 370.000 le nombre de personnes travaillant dans le domaine de l'environnement. Or, notre Pays a montré qu'il avait de nombreux atouts pour lutter contre le changement climatique, développer la maîtrise de l'énergie et les énergies renouvelables ; nos entreprises figurent parmi les leaders mondiaux en matière de distribution et d'assainissement d'eau potable, d'énergie, ou de traitement des déchets.

Il s'agit maintenant de pousser l'ensemble des acteurs de notre économie à investir dans l'environnement et le Développement Durable, que ce soit en termes de recherche et développement, de formation du personnel, d'éco-conception des produits et services, en mettant à leur disposition des outils incitatifs qui leur permettent de garder leur place sur le marché mondial.

**Positions et propositions de l'UNAF :**

- pénaliser, par la fiscalisation, les produits ou services gros consommateurs de ressources naturelles, ou polluants (taxe carbone) et encourager les bonnes pratiques par des bonus fiscaux, assurantiels ou bancaires;
- avoir une comptabilité nationale qui met en œuvre un PIB Vert, ce qui veut dire mettre fin à la comptabilisation d'activités destructrices pour l'environnement, et qui s'orientent vers la production et le suivi d'un Indice de Bien-Etre Humain (IBEH).

## Consensus sur les propositions du Grenelle :

8 propositions, baptisées programmes, ont émergé :

- améliorer et diffuser largement les indicateurs de Développement Durable, par deux outils : l'élaboration d'un indicateur agrégé de Développement durable, tel que le PIB vert, ou le capital public naturel et créer un tableau de bord d'indicateurs de DD de la Nation ;
- promouvoir une information écologique sur les produits et les services par la généralisation des informations environnementales telles que : étiquette énergie étendue à l'ensemble des produits qui consomment de l'énergie, éco-label, empreinte écologique et accompagnement des démarches volontaires d'information partenariale ; promouvoir les achats éco-responsables par de la formation auprès des acteurs publics et privés ; mettre en place un observatoire pour améliorer la connaissance des impacts sur l'environnement et la santé des matières et des produits, à partir d'un bilan carbone, d'une analyse de cycle de vie, d'une analyse de risques, et d'évaluations des impacts environnementaux ;
- promouvoir une publicité responsable par un encadrement strict au regard du Développement Durable et par une logique de co-régulation de la publicité (plutôt qu'une logique d'auto-régulation), en y associant plus largement les parties prenantes ; cette co-régulation pourrait s'appuyer sur un Conseil supérieur de la publicité ;
- s'appuyer sur des outils économiques en faveur de l'environnement, en n'oubliant pas d'évaluer au préalable l'impact des outils déjà existants, en mettant en place des outils permettant la réduction des émissions de CO2 en l'absence d'accords internationaux significatifs, et de ce fait, veiller à la protection de nos frontières en terme de compétitivité. Ces outils peuvent prendre la forme d'une Contribution Climat-Énergie ou d'un signal-prix pour les biens et services produits de manière « propre » ;
- mettre en place une tarification efficace des nuisances liées aux transports en élargissant la palette des instruments économiques (péage kilométrique poids lourds notamment sur le réseau routier national non concédé, péage urbain, réglementation plus stricte des émissions de CO2 des véhicules, éco-pastille modulée sur les émissions de CO2 des voitures avec un système de bonus/malus, ...) ; à cette occasion, devront être revues les valeurs des différentes externalités (pollutions, effet de serre, perte de la biodiversité, ...) qui servent aux calculs de la rentabilité socio-économique. Une attention particulière doit être portée aux ménages les plus fragilisés, notamment lors du renouvellement de leur véhicule ;
- favoriser la recherche et le développement favorables à l'environnement et au Développement Durable, par une politique ambitieuse, notamment sur les innovations éco-responsables et leur transition vers l'industrialisation, sur les évaluations des politiques publiques, en particulier sur leur incidence sur la compétitivité, le pouvoir d'achat et l'emploi, et sur la mise en place d'un fonds de soutien au développement de démonstrateurs (passeurs de connaissances) de technologies éco-responsables qui seraient chargés de promouvoir les projets de captage du CO2, les carburants d'origine végétale de deuxième génération et les petits véhicules urbains propres ;

- promouvoir une économie circulaire (de la production au traitement du déchet) et de fonctionnalité (dématérialisation du produit : ex. le Vélib à Paris) en diffusant largement les expériences réussies, soit entre entreprises publiques privées, soit entre entreprises et consommateurs, ce qui permettra de développer, à terme, une économie de fonctionnalité et une économie circulaire (nécessité de mettre à jour des bases de données de flux) ;
- sensibiliser et former à l'écologie et au Développement durable dès l'école, le collège et le lycée, en généralisant l'enseignement dans les filières professionnelles et supérieures, et tout au long de la vie pour faciliter les transitions professionnelles.

### **Réactions de l'UNAF :**

Il est important d'avoir une panoplie d'outils économiques qui à la fois pénalise les mauvais produits et comportements et qui valorise ceux qui participent au développement de l'écologie environnementale. Le signal prix doit être mis en œuvre à la condition d'être fort, durable et inscrit sur le long terme.

Ce système doit s'appuyer, tout au long de la vie, sur une sensibilisation et une formation des citoyens aux enjeux du Développement Durable, ainsi que sur les technologies mises en œuvre, c'est pour cela que dès la petite enfance, celles-ci doivent être entreprises, pour se poursuivre lors de la scolarité, de la formation initiale puis sur les lieux de travail et au cours des mutations professionnelles qui ne manqueront pas de se produire ; la réussite de la rupture étant à ce prix.

L'UNAF est attentive à la publicité en matière de Développement Durable et soutient une logique de co-régulation en appelant de ses vœux l'existence d'un lieu indépendant afin d'élaborer une véritable régulation (pas de « green washing » ou verdissement excessif des messages publicitaires) sur l'ensemble des médias dont internet.

L'UNAF appelle de ses vœux la structuration de l'information écologique et de l'information santé-environnement (à l'instar de celle des allégations nutritionnelles et santé qui existent dans le domaine alimentaire) qui « assainira » sur une base scientifique, consensuelle et réglementaire, les allégations actuelles.

L'évaluation et l'étude d'impact des nouveaux modes de développement écologique devront être entreprises et porteront sur les trois piliers fondamentaux que sont le développement social (humain et culturel), l'exigence environnementale et l'efficacité économique.

## *Atelier OGM*

Les positions de l'UNAF concernant ce Groupe de Travail figurent dans ses réactions au Groupe 3.

### **Atelier intergroupe « Déchets »**

Concernant les déchets, l'UNAF prendra une position plus détaillée à l'occasion de la transposition de la directive-cadre européenne.

Elle rappelle les principes auxquels elle est attachée :

- Mettre les consommateurs et donc les familles au cœur de la politique des déchets au lieu de l'aborder encore trop prioritairement sur les plans industriel, comptable ou administratif. Ce qui veut dire qu'ils doivent faire partie du processus consultatif et décisionnel en amont et avoir accès à une information précise des résultats des modes de gestion ; de plus le consommateur devrait pouvoir moduler sa « redevance » en fonction des résultats de ses comportements incités à être plus vertueux.
  - Les décisions doivent être prises après un diagnostic global sur les impacts environnementaux des modes de gestion et en association avec les citoyens. Un suivi et une évaluation sont à prévoir systématiquement par la société civile.
  - L'UNAF est attachée au principe de prévention (qualitative et quantitative) insuffisamment appliqué à l'heure actuelle.
-